

02 fév 2017 -14:24

Appartient à Conseil des ministres du 2 février 2017

Droits d'utilisation pour l'exploitation d'installations émettrices dans la zone économique exclusive de la Belgique en mer du Nord

Sur proposition du ministre de l'Agenda numérique et des Télécommunications Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'octroi de droits d'utilisation pour l'établissement et l'exploitation d'installations émettrices situées dans la zone économique exclusive de la Belgique en mer du Nord.

Les autorisations 2G et 3G existantes des opérateurs mobiles publics belges sont uniquement valables sur le territoire belge et non dans la zone économique exclusive de la Belgique en mer du Nord. Cependant, la législation belge s'applique effectivement à cette zone. Lorsque l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) a reçu des demandes d'obtention de droits d'utilisation sur les bancs de sable en mer du Nord, aucune procédure d'attribution n'était prévue et des autorisations provisoires ont été délivrées. Le projet d'arrêté royal vise à ce qu'il y ait désormais un règlement pour encadrer ces demandes.

Les installations émettrices en question sont entre autres destinées à soutenir l'exploitation et l'entretien des parcs éoliens qui requièrent l'utilisation de techniques de communication à large bande sans fil. Lorsque les dispositions du projet d'arrêté royal s'écartent des décisions existantes reprenant des conditions provisoires, ces décisions doivent être adaptées. Par exemple, les décisions ne mentionnent pas de délai maximum pour l'attribution, alors que le projet d'arrêté royal fixe ce dernier à dix ans. Le projet d'arrêté royal prévoit en outre différents types de redevances, dont une redevance annuelle de mise à disposition des fréquences.

Le projet est soumis au Comité interministériel des télécommunications et de la radiodiffusion et la télévision, au Comité de concertation et au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.decroo.belgium.be>